

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°20/2010 du 29 juillet 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89 Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00 Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00 Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

mail: courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : http://www.yonne.pref.gouv.fr



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°20 du 29 juillet 2010

---00000---

SOMMAIRE

N° d'arrêté Date Objet de l'arrêté Page

PREFECTURE DE L'YONNE

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

		Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet du	
PREF/SCAT/2010/047	21/07/2010	samedi 31 juillet 2010 à 0 heure au lundi 2 août 2010 à 8	2
		heures	

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

ARRETE N° PREF/SCAT/2010/047 du 21 juillet 2010 relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet du samedi 31 juillet 2010 à 0 heure au lundi 2 août 2010 à 8 heures

<u>Article 1^{er}</u>: M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de SENS est désigné pour assurer la suppléance du préfet de l'Yonne, empêché, du samedi 31 juillet 2010 à 0 heure au lundi 2 août 2010 à 8 heures.

Le préfet, Pascal LELARGE